



CLOTURE DECALE JARDIN COMMUN JOUISSANCE PRIVATIVE

Par Oilt

Bonjour,

Propriétaire d un appartement RDJ donc le jardin est commun a jouissance privative. La cloture est décalée d'1,45 cm et n'est pas conforme au plan de la copro.

Le syndic a constaté.

Suite à plusieurs contacts avec le voisin qui n ont rien donné.

Le propriétaire voisin a reçu un recommandé du syndic pour qu il se mette en relation avec moi et rectifie a l amiable l'anomalie.

Il a répondu par le fait que c 'était en l'état quand il a acheté en 2011 et que je dois régler ça avec mon vendeur...

Le syndic me réponds qu il ne sait pas comment faire.

Je compte demander en AG si ok pour respect des plans jardin aux autres copropriétaires à nos frais .

Si réponse "oui" est ce suffisant pour que le syndic ait la légitimité d'agir ? (missionner une entreprise pour refaire la cloture au bon endroit et nous partager les frais entre nous 2 ?).

Merci !

Cordialement.

Walter

Par dudu27

ai je bien compris le litige porte sur 1,45 cm si cela est bien le cas je pense que vous avez vraiment du temps a perdre et dans ce cas changer de domicile